

**Procès-verbal du Conseil de la
municipalité de Val-des-Bois**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 2 septembre 2014 à 19 h 00 au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères Carole Charbonneau, Sandra Dicaire et Diane Martin ainsi que messieurs les conseillers Jean-Claude Larocque, Roger Laurent et Roland Montpetit.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum, la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption du procès-verbal du 5 août 2014
- 4.- Gestion financière et administrative
 - 4.1- Adoption des comptes de la période;
 - 4.2- Adoption des états financiers du mois de juillet 2014;
 - 4.3- Financement du règlement d'emprunt numéro RM04-2014;
 - 4.4- Acceptation de l'offre de la Caisse Desjardins du Cœur-Des-Vallées relative au règlement d'emprunt RM04-2014;
 - 4.5- Acceptation du budget révisé 2014 de l'OMH;
 - 4.6- Aide financière aux Chevaliers de Colomb;
 - 4.7- Achat d'une publicité – Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde.
- 5.- Aménagement et urbanisme
 - 5.1- Embauche de la Coopérative Solution Nature;
 - 5.2- Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC de Papineau.
- 6.- Voirie
 - 6.1- Achat de sel de déglçage pour la saison hivernale 2014;
 - 6.2- Travaux prioritaires – Route 309.
- 7.- Loisirs et culture
 - 7.1- Aide financière au Mouvement Arts et Culture – Journées de la culture 2014.
- 8.- Sécurité publique
- 9.- Hygiène du milieu
- 10.- Varia
- 11.- Correspondance
- 12.- Période de questions
- 13.- Fermeture de la séance

14-09-150

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 2 SEPTEMBRE 2014

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-09-151

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2014

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal de la séance du 5 août 2014, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-09-152

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 14-08
COMPTES PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LA
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À EFFECTUER LES PAIEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois d'août 2014 dressé par la directrice générale, portant le numéro 14-08 totalisant une somme de **76 377,43 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	26 856,05 \$
- Déboursés par chèque :	707,56 \$
- Déboursés par prélèvement :	21 911,45 \$
- Salaires :	26 868,62 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes à payer.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-09-153

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2014

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE MARTIN

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de juillet 2014 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-09-154

FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RM04-2014

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Val-des-Bois souhaite emprunter par billet un montant total de 100 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
RM04-2014	100 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 100 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro RM04-2014 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 9 septembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

ET QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	32 400 \$
2016	33 300 \$
2017	34 300 \$

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-09-155

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA CAISSE DESJARDINS DU CŒUR-DES-VALLÉES RELATIVE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT RM04-2014

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Cœur-Des-Vallées pour son emprunt par billets en date du 9 septembre 2014 au montant de 100 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro RM04-2014. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série trois (3) ans comme suit :

32 400 \$	2,91 %	9 septembre 2015
33 300 \$	2,91 %	9 septembre 2016
34 300 \$	2,91 %	9 septembre 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-09-156

ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2014 DE L'OMH

ATTENDU le budget révisé 2014 de l'Office Municipal d'Habitation de Val-des-Bois afin d'ajouter un montant de 2 247,00 \$ suite au refinancement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE MARTIN

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le budget révisé 2014 de l'Office Municipal d'Habitation de Val-des-Bois tel que présenté.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-09-157

AIDE FINANCIÈRE – CHEVALIERS DE COLOMB

ATTENDU la demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb afin de les aider à défrayer les coûts d'entretien de leur salle;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède aucune autre salle communautaire et que la salle des Chevaliers de Colomb est utilisée à cette fin par la plupart des organismes et citoyens de Val-des-Bois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une aide financière de 200,00 \$ aux Chevaliers de Colomb pour leur aider à défrayer les coûts d'entretien de leur salle.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-09-158

ACHAT D'UNE PUBLICITÉ – FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE

ATTENDU QUE la Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde prépare un calendrier 2015 destiné à la vente;

ATTENDU QUE ce calendrier sera vendu pour aider à financer le maintien et l'entretien de l'Église;

ATTENDU QUE la Fabrique offre à la Municipalité d'acheter une partie de la page couverture afin d'y insérer son logo;

ATTENDU QUE cette publicité est offerte au coût de 75,00 \$;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles au budget courant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 75,00 \$ pour l'achat d'une publicité en page couverture du calendrier 2015 de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-09-159

EMBAUCHE DE LA COOPÉRATIVE SOLUTION NATURE

ATTENDU QUE la Municipalité requiert les services de spécialistes en environnement;

ATTENDU QUE les besoins concernent la caractérisation d'un cours d'eau et d'un milieu humide;

ATTENDU l'offre de service au montant de 1 480,00 \$ reçu de la Coopérative Solution Nature;

ATTENDU QUE l'offre de service fait partie intégrante de cette résolution comme si elle y était au long reproduite;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU

ET RÉSOLU QUE la Municipalité accepte l'offre de service de la Coopérative Solution Nature et décrète une dépense de 1 480,00 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à signer l'offre de service de la Coopérative Solution Nature pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-09-160

DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE PAPINEAU

ATTENDU QUE le second projet de modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE les rencontres tenues par les inspecteurs et les inspectrices de la MRC de Papineau et les points soulevés lors de ces rencontres;

ATTENDU QUE la rencontre entre plusieurs inspecteurs et inspectrices, directeurs de services, directeurs généraux et maires d'une quinzaine de municipalités du territoire de la MRC de Papineau le 5 août dernier à Ripon;

ATTENDU QUE la volonté unanime de ces gens lors de cette rencontre du 5 août de modifier ou de retirer complètement certaines dispositions proposées et contenu au document complémentaire (chapitre 10) du second projet de modification du schéma;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE par la présente résolution, le Conseil municipal de Val-des-Bois demande à la MRC de Papineau de modifier les dispositions de certains articles du chapitre 10 du second projet de schéma d'aménagement notamment :

- L'article 10.18.3.1 « *Certificat d'autorisation* », relativement à l'obligation de présenter une prescription sylvicole dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres à l'extérieur des périmètres d'urbanisation;
- L'alinéa 4^o, de la sous-section 10.2.2 « *Permis de construction* », relativement à l'obligation de présenter systématiquement un document explicatif des méthodes utilisées pour le contrôle de l'érosion et des eaux de ruissellements dans le cadre d'une demande de permis de construction;

- La section 10.16 «*Patrimoine bâti et lieux d'intérêt esthétique*» relativement à l'obligation d'adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans toutes les municipalités de la MRC;

ET QUE le Conseil municipal de Val-des-Bois demande à la MRC de Papineau de modifier le libellé de l'article 10.18.3.1 «*Certificat d'autorisation*» afin que l'obligation de présenter une prescription sylvicole dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres ne s'applique que dans les cas de coupe à blanc, de coupe commerciale et de coupe à proximité d'un milieu naturel sensible;

ET QUE le Conseil municipal de Val-des-Bois demande à la MRC de Papineau de modifier le libellé de l'alinéa 4°, de la sous-section 10.2.2 «*Permis de construction*», relativement à l'obligation de présenter systématiquement un document explicatif des méthodes utilisées pour le contrôle de l'érosion et des eaux de ruissellements dans le cadre d'une demande de permis de construction afin de préciser les situations pour lesquelles cette obligation s'appliquerait notamment pour des travaux à proximité d'un milieu naturel sensible (lacs, cours d'eau, milieux humides);

ET QUE le Conseil municipal de Val-des-Bois demande à la MRC de Papineau de retirer la section 10.16 «*Patrimoine bâti et lieux d'intérêt esthétique*» relativement à l'obligation d'adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et de l'inclure dans un autre chapitre du schéma d'aménagement afin que l'adoption d'un tel règlement soit facultative pour les municipalités de la MRC;

ET QUE le Conseil municipal de Val-des-Bois adhère à la formation d'un comité technique en support à la commission d'aménagement de la MRC et que ce comité soit formé de 4 inspecteurs et inspectrices (représentant le nord et le sud, l'agglomération urbaine et de villégiature) et de 2 maires;

ET QUE le comité technique avec la commission d'aménagement de la MRC se penchent sur un libellé des dispositions en cause qui rencontrera les exigences relevées lors des rencontres déjà mentionnées.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-09-161

ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON HIVERNALE 2014-2015

ATTENDU QUE ce conseil a adhéré à une offre d'achat regroupé avec l'UMQ pour l'achat de sel de déglacage;

ATTENDU QUE l'UMQ a adjudgé le contrat à Mines Seleine au prix de 93,39 \$ la tonne métrique incluant le transport;

ATTENDU QUE nos besoins en sel de déglacage sont de 365 tonnes métriques pour la saison hivernale 2014-2015

ATTENDU QUE 35 tonnes seront utilisées pour les chemins municipaux et 330 tonnes pour la route 309;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 34 087,34 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de 365 tonnes métriques de sel de déglacage en vrac de la compagnie Mines Seleine;

ET QUE l'inspecteur en voirie soit autorisé à commander selon ses besoins et jusqu'à un maximum de 365 tonnes métriques de sel de déglacage.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-09-162

TRAVAUX PRIORITAIRES – ROUTE 309

ATTENDU QUE la Municipalité doit soumettre au Comité Transport de la MRC de Papineau, une liste des travaux qu'elle voudrait voir ajouter à la liste des travaux du MTQ;

ATTENDU QUE le comité de voirie de la Municipalité a soumis les recommandations suivantes :

- L'élargissement des accotements le long de la 309 entre les numéros civiques 495 et 520.
- La modification de l'intersection de la 309 et du chemin du Lac Vert (face au chemin Bois-Channel).

ATTENDU QUE c'est deux priorités ont été sélectionnées en lien avec la sécurité des automobilistes circulant sur la route 309;

ATTENDU QUE des problématiques reliées à ces mêmes deux priorités sont rapportées chaque année;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Val-des-Bois demande l'aide du Comité Transport de la MRC de Papineau, afin d'inclure ces demandes à la liste des demandes prioritaires qui sera soumise au MTQ;

ET QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au Comité Transport de la MRC de Papineau.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-09-163

AIDE FINANCIÈRE AU MOUVEMENT ARTS ET CULTURE - JOURNÉES DE LA CULTURE 2014

ATTENDU QUE le Mouvement Arts et Culture en collaboration avec la Bibliothèque et le Cercle des Fermières organisent des activités dans le cadre des Journées de la culture et demande une aide financière;

ATTENDU QUE les activités proposées sont, en autres, un concours de photographie, un concours de pâtisseries, exposition de toiles, sculptures et autres ainsi qu'à des artistes « en action »;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE MARTIN

ET RÉSOLU QU'une somme de 400,00 \$ soit remise au Mouvement Arts et Culture pour l'organisation des activités dans le cadre des Journées de la culture.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

14-09-164

LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 44)

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Daniel Rochon, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Daniel Rochon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.